

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Entretien des Jardins et
Parcs de la Ville de
ROYAN.

Marché BOYARD

DATE DE CONVOCATION

18 avril 1970

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1970

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 17

Nombre de votants 20

Mme Rabatier - Marché S.T.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent mil neuf cent soixante dix
le dix sept avril à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M^{onsieur} MATRAS, Maire-Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS, M^{lle} FOUCHÉ, M. BUJARD, LANUSSE,
COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BETOUS, OSQUIGUIL, DOMEQ
REIX, TETARD, STIFAL, CAMBLONG, NARTEAU, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. de LIPKOWSKI par M. MATRAS
Dr. GACHET par M. BUJARD
M^{me} BIDEAU par M^{lle} FOUCHÉ

Absents : MM.

M^{onsieur} TETARD

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose qu'il y a lieu de conclure un marché à "commande" pour la fourniture de plants et fleurs à massifs dont le renouvellement est à assurer annuellement dans les parcs et jardins de la Ville de ROYAN, la mise en oeuvre étant assurée par les soins du personnel communal; un tel marché est d'ailleurs traditionnellement conclu chaque année avec M. Robert BOYARD, Horticulteur à la Touche par SAINT-JUST (Charente-Maritime), et les Commissions des Travaux et des Finances ont donné leur accord (Séances des 9 Mars et 16 Avril 1970) pour un engagement de dépense de 30.000 Frs dans le cadre d'un marché dont il est donné connaissance au Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

VU les dispositions des articles 273 et 310 du Livre III annexé au décret n° 66-887 du 28 Novembre 1966 modifiant et complétant le décret n° 64.729 du 17 Juillet 1964 modifié portant codification des textes réglementaires relatifs aux marchés publics.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un marché de gré à gré "à commandes" avec M. Robert BOYARD, Horticulteur, demeurant à LA TOUCHE, par SAINT JUST (Charente-Maritime) inscrit au Registre de Commerce de Marennes sous le N° 57 A 202.

- que le montant du marché est fixé à la somme minimum de QUINZE MILLE FRANCS et MAXIMUM de TRENTE MILLE FRANCS (30.000 Frs) Taxes comprises sauf T.V.A. à laquelle le fournisseur, producteur agricole, n'est pas assujetti.
- Que ce marché pourra être tacitement reconduit d'année en année pour une durée maximum de cinq années.
- que la dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 936 article 609 du budget primitif de l'exercice en cours.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre NM, les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

PORT-AU-PRINCE le 11 MAI 1970

Le Sous-Préfet

